

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_32_7

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle D 8 pour la création du jardin de l'école

L'an deux mille quatorze , le mercredi 27 août à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 26 Août 2014

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun d'acquérir une partie de parcelle D 8 à Vadalle pour la création d'un jardin pour l'école dans le cadre de leur projet pédagogique.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle D 8 pour une surface de 50 m² suite au PV de délimitation établi par le géomètre, pour un montant total de 500,00€ TTC. Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'acquérir une partie de la parcelle précitée ci-dessus pour un montant de 500,00 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 27/08/2014 et transmis en sous-préfecture le 28/08/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT